



## Forfait mobilité durable : ce qui est durable c'est l'immobilité de la direction...

À l'heure où l'impact des énergies fossiles devient critique, où le prix des carburants flambe, et où la direction affiche sa volonté de « répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sanitaires liés à la mobilité de ses collaborateurs », les organisations syndicales ont eu la désagréable impression de découvrir que cette louable volonté était au point mort... Un an et demi après son lancement, le forfait mobilité patine avec une direction qui fait du sur-place.

Pour rappel, la mise en place du forfait mobilité durable à France Télévisions fait suite à l'accord signé entre la direction et l'ensemble des syndicats représentatifs le 17 décembre 2020.

Cet accord a été conclu pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2021.

La direction s'était engagée à organiser une commission de suivi ainsi qu'à renégocier l'accord avant le 31 décembre 2021.

Fin 2021, en totale contradiction avec ses engagements et à défaut de travail et d'action, la direction a finalement fait le choix de proposer la prorogation de cet accord jusqu'au 30 juin 2022.

Les organisations syndicales n'ont été conviées à la toute première commission de suivi que ce lundi 23 mai, à un mois de l'échéance fatidique du 30 juin !

Comment la direction peut-elle imaginer pouvoir négocier un nouvel accord en si peu de temps ?

Ce calendrier n'est pas acceptable pour les organisations syndicales.

Il est d'autant moins acceptable que la direction s'est présentée à cette commission sans aucun chiffre, sans aucune donnée précise et sans aucune étude d'impact sur la mise en place du forfait mobilité...

Le néant ! Le vide absolu ! Rien ne peut justifier un tel laxisme et une telle immobilité de la part de la direction !

Le cynisme de la direction apparaît sans limite lorsqu'elle nous dit qu'en cas de non-signature d'un nouvel accord, les organisations syndicales porteraient la responsabilité de la suppression de ce forfait pour les salariés.

Ce procédé s'apparente à du chantage.

Nous ne pouvons que constater le manque d'ambition écologique de la part de France Télévisions !

**Il est impératif que la direction nous fournisse les éléments d'étude demandés et que l'on prenne le temps de renégocier correctement cet accord.**

La direction peut, unilatéralement, pendant la période de renégociation de l'accord, continuer d'appliquer le forfait mobilité durable et par la suite rendre effectives les nouvelles dispositions issues du nouvel accord à venir.

Toutes les organisations syndicales représentatives rappellent collégalement à Mme Delphine Ernotte ses propos lors de l'émission « En direct » du 12 mai dernier, lorsqu'elle répondait à un salarié qui s'interrogeait sur la pérennité du forfait mobilité durable : « Sur la question écologique on ne fait jamais assez, on va ajouter et pas soustraire ».

**Il est urgent que les actes suivent les paroles.**

Paris, le 25 mai 2022